



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 13 septembre 2016 à 9 heures 30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Marie Claire LACOUR

Elus présents : Corinne ARNOUD, Raymond BALLOT, Daniel BELIARD, Damien CLERGET, Serge DOUDOU, Pascal DUCRET, Christophe LEMONIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER, Marie Claire LACOUR,

Elu excusé : Jean Luc FRICHET, André GAUTHIER

Autre présent : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Travaux : appel d'offres marché pour renforcement du réseau AEP/communes ETRABONNE, CHEMAUDIN, BURGILLE, SAUVAGNEY, avenant au marché de FERRIERES LES BOIS/LOUVATANGE, état d'avancement des travaux,
- Demande d'adhésion des communes de VALAY et VENERE,
- Tarification du SPANC,
- Personnel : recrutement en cours,
- Bilan de la visite des sites,
- Convention avec le Conseil Départemental 70 pour les fonds de plans SIG,
- Informations diverses.

1. Approbation du PV de la séance précédente.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Marie Claire LACOUR est nommée secrétaire de séance.

2. Travaux : appel d'offres marché pour renforcement du réseau AEP/communes ETRABONNE, CHEMAUDIN, BURGILLE, SAUVAGNEY, avenant au marché de FERRIERES LES BOIS/LOUVATANGE, état d'avancement des travaux,

Le président explique que suite à l'ouverture des plis pour les travaux sur les communes d'ETRABONNE, CHEMAUDIN, BURGILLE et SAUVAGNEY la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise CLIMENT (Saône).

Le marché a été attribué pour la somme de 306 984.50 euros H.T. (estimation de 450 000 euros H.T.)

Le bureau, à l'unanimité autorise le président à signer ce marché.

M. ROLLET présente un avenant pour les travaux de Ferrières les Bois/Louvatange. En effet, lors de l'exécution de ces derniers, les effondrements au niveau des fouilles ont impliqués davantage de terrassement et de réfection de voirie. Par conséquent un avenant de 7171.50 euros H.T. est nécessaire pour payer les travaux réalisés. Le montant initial du marché était de 103 448,75 H.T.

Après discussion, le bureau, à l'unanimité autorise le président à signer cet avenant.

M. Béliard informe ensuite le bureau des chantiers en cours.

Ainsi, les travaux de Pouilley Français sont terminés. Il se félicite de la bonne coopération avec la commune.

Le chantier de Dannemarie sur Crête démarre dans quelques jours.

M. ROLLET ajoute que la rénovation du réservoir de Valay débute. L'entreprise Thieulin commence à intervenir dès lundi 19 septembre pour le remplacement de la tuyauterie.

3. Demande d'adhésion des communes de Valay et Venere

Le président présente au bureau les courriers des communes de Valay et Venere qui formulent leur souhait d'adhésion au syndicat des eaux du val de l'ognon.

Ces communes vont rejoindre au premier janvier 2017 la communauté de communes du Val de Gray qui a la compétence eau et assainissement. Or étant données nos relations étroites du fait de la vente d'eau en gros, de la gestion du réservoir de Valay et de l'assistance technique effectuée ponctuellement sur ces communes, il paraîtrait assez naturel que le syndicat assure une gestion complète de ces communes. Le président précise que la communauté de communes du Val de Gray n'est pas défavorable à cette solution.

Une des questions importantes est bien entendu l'impact financier et la tarification de l'eau.

Voici un tableau comparant la situation de chaque collectivité

	SIEVO	VALAY	VENERE
Tarif part fixe	50,80	95	0
Tarif part variable	1,16 (<250 m3) 0,95 (>250m3)	1,8 (<120m3) 1,6 (<360m3) 1,3 (>360m3)	1,15 (<200m3) 0,95 (>200m3)
Nombre abonnés	11 000	313	110
Volume annuel vendu	1 400 000	30 000	11 365
Recettes vente d'eau en gros		18 300	6 250
Recettes tarif collectivité actuelle		80 000	12 000
Recettes si tarif SIEVO		49 000	18 000
Capital dette restant	150 000	587 000 + 170 000 (remboursement avance SIEVO travaux interconnexion)	0 mais emprunt à venir sur travaux 2017

Les réseaux des deux communes sont plutôt en bon état, avec des rendements semblables à celui du syndicat.

Après débat le bureau formule un accord de principe sur l'adhésion de ces communes, à condition de pouvoir maintenir un tarif différencié sur une période de 10 ans, le temps de récupérer la dette de la commune de Valay.

Concernant la commune de Venere une application du tarif du SIEVO dès l'adhésion paraît envisageable.

Le président se propose de rencontrer les services de la préfecture de la Haute Saône pour s'assurer de la possibilité de tarifs différenciés sur cette période.

Ainsi, lors de l'assemblée générale, le débat pourra avoir lieu avec tous les éléments.

4. SPANC : tarification

Le président explique que notre recul sur le fonctionnement du SPANC, les difficultés d'équilibre budgétaire, l'évolution de la réglementation, les contrôles de bon fonctionnement qui approchent, nous incitent à poser le problème de la facturation du SPANC et de le remettre à plat.

Il rappelle que le SPANC est composé de missions obligatoires (contrôles conception/réalisation, diagnostic de l'existant, périodique de bon fonctionnement) et facultatives (vidange des fosses, réhabilitation).

Il précise qu'une réflexion est aussi en cours au niveau du grand Besançon sur le même sujet.

Des échanges ont eu lieu entre techniciens et M. Claude Maire fait partie du groupe de réflexion à la CABG sur ce sujet.

M. ROLLET propose donc au bureau de valider certains principes.

Ainsi, il convient de valider une fréquence pour le contrôle de bon fonctionnement. Le SIEVO était parti sur 6 ans initialement. M. ROLLET propose une fréquence qui dépend du type de filières, certaines étant plus contraignantes que d'autres en termes de suivi. La proposition est donc de 6 ans pour les installations autres que celles qui comportent des équipements électriques, mécaniques, électroniques ou pneumatiques pour lesquelles la fréquence serait de 3 ans.

Le bureau, après discussions, valide ces fréquences.

Concernant la tarification, le principe actuel est une tarification forfaitaire suite à chaque contrôle. Cette tarification pose un problème budgétaire pour le service car elle ne permet pas des recettes régulières permettant de faire face aux frais de fonctionnement minimum du service (accueil usagers et communes, conseil aux entreprises, entreprises, avants projets..., veille réglementaire et technique, formation, frais informatique et logiciel, équipement, ...)

Par conséquent une tarification de la redevance de contrôle périodique de façon semestrielle semblerait plus appropriée. Une tarification à l'acte perdurerait pour le contrôle de conception et contrôle à la vente.

Après discussion et débat le bureau valide ce système et s'entend sur un tarif de 24 euros par an pour les installations sans équipements électriques, mécaniques, électroniques ou pneumatiques et 36 euros par an pour celles avec.

Le contrôle de conception serait de 115 euros et celui de vente de 85 euros.

Des pénalités correspondant au double des redevances seraient prévues.

Pour les installations de plus de 20 EH, la réglementation imposant un contrôle annuel, la redevance pourrait être de 100 euros pour couvrir les frais.

La redevance semestrielle commencerait à courir dès un premier contrôle réalisé c'est-à-dire, diagnostic initial, contrôle périodique, contrôle exécution, contrôle de vente.

5. Personnel : recrutement en cours

Le président explique que les recrutements pour assurer les départs dans l'équipe travaux sont terminés. Les deux nouveaux agents sont M Alexandre SOSSONG et M. Gilles ROBARDET.

Il rappelle que depuis le 12 Septembre le syndicat accueille un apprenti CAP canalisateur, M. Dylan TELLA.

Le recrutement se poursuit pour le technicien télégestion.

6. Bilan de la visite des sites

M. Ballot présente un bilan de la visite des sites qu'il a effectué avec M. ROLLET, dans le cadre de sa tournée annuelle.

Site	Remarques
Courchapon (25)	Amélioration de la manœuvre des portes de garages (motorisation ou remplacement)
Saint Vit (25)	Abattage d'arbres menaçants Eclats mur transformateur Problème évacuation des eaux de la toiture plate
Etrabonne (25)	Gouttière bouchée
Bonboillon (70)	Peinture bas de porte
Chancey (70)	Peinture façade, étanchéité toiture
Motey-Besuche (70)	Réfection local technique complet
Montagney (70)	Peinture porte et mise en place surpresseur
Chemaudin (25)	Résoudre le problème d'évacuation dans angle toiture local technique
Pirey (25)	Peinture intérieure local à prévoir à terme

7. Convention avec le Conseil Départemental 70 pour les fonds de plans du système d'information géographique (SIG)

Le président propose au bureau de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Départemental de Haute Saône pour la mise à disposition de fichiers fonciers MAJIC3 issus de la Direction générale des finances publiques (D.G.F.P.).

Ces fichiers permettent d'avoir les données liées aux parcelles pour le SIG du syndicat à un coût faible (environ 300 euros par an).

Le bureau accepte à l'unanimité.

**PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE
LE 28 OCTOBRE à 14h30 à COURCHAPON**

